

domaines suivants : réadaptation, éducation, statistique, prise de décisions, législation, démographie, sociologie, économie et anthropologie. Selon certains des spécialistes à qui elle s'adresse, il se pourrait que la définition du terme « handicap » qui y est donnée revête un caractère trop médical encore, qu'elle soit indûment centrée sur l'individu, et qu'elle ne précise pas assez clairement la manière dont la situation sociale, les attentes de la collectivité et les capacités de l'individu interagissent. »⁴ Dans le présent exposé, si j'utilise quand même le terme « handicapé » c'est par habitude, mais je tiens à signaler que je soutiens le développement d'un vocabulaire évitant les stigmatisations et connotations négatives.

Ce vocabulaire est caractéristique pour les attitudes des professionnels par rapport à leur clientèle dans les temps passés. En effet, si on es passé au XXe siècle de la charité à l'assistance, le nouveau millénaire est (ou devrait être) caractérisé par le passage de l'assistance à la solidarité, avec l'adaptation des pratiques et du vocabulaire qui s'imposent. L'usage d'un vocabulaire non discriminant est essentiel dans le développement d'une politique d'éducation inclusive, le langage utilisé étant le plus souvent un reflet des pratiques professionnelles.

Dans les pays du nord de l'Europe, le changement de paradigme de l'intégration vers l'inclusion s'est dessiné vers la fin des années 80. Lorsque La « Ligue Internationale des Associations pour les Personnes Handicapées Mentales (ILSMH) » changeait son nom en « Inclusion International », un pas symbolique vers une nouvelle politique de promotion des droits des personnes handicapées fut franchi.

De l'obligation scolaire à l'inclusion

Dans beaucoup de pays européens, l'obligation scolaire pour les enfants handicapés n'est apparue que très récemment et on trouve d'ailleurs toujours des enfants handicapés qui ne sont pas scolarisés. Dans ces mêmes pays, les lois correspondantes ont été précédées par de larges mouvements et d'innombrables démarches de parents et d'enseignants en faveur de la scolarisation de ces enfants. Dans la suite, un très important secteur de l'éducation spécia-

lisée s'est développé avec ses enfants, ses institutions, son personnel, ses associations, ses avantages et ses désavantages.

Parallèlement à cette évolution, un mouvement « contestataire » ne cessait de se développer qui puisait son énergie dans plusieurs sources :

- La critique sociologique des institutions en tant que structures développant un certain totalitarisme. C'est dans les années '70, que le livre d'Erving Goffman « Asylums » fit fureur parmi les professionnels travaillant dans des structures pour handicapés mais aussi parmi les étudiants dans les universités qui étendaient la critique de Goffman sur tous les types de structures repliées sur elles-mêmes, telles que les foyers et internats pour enfants.
- Le mouvement étudiant des années 60 et 70 qui luttait contre toute forme d'exclusion et de marginalisation.
- La réforme de l'école en Italie en 1974 suite à un large mouvement politique et syndical dirigé contre la marginalisation des enfants dans les établissements spécialisés. L'Italie devint un lieu de pèlerinage pédagogique pour des milliers de parents, d'enseignants et d'autres spécialistes.
- La réforme des hôpitaux psychiatriques en Italie (Loi Basaglia de 1978) basée sur l'analyse de Goffman et qui avait pour objet une désinstitutionalisation des soins psychiatriques.
- L'évolution moins spectaculaire mais aussi efficace des systèmes scolaires dans les pays scandinaves basés sur des concepts de non-discrimination et de « normalisation ».

Dans les années 70, une immense bouffée d'air frais traversait les institutions pour les enfants et les adultes handicapés et on peut se demander pourquoi nous avons fait si peu de progrès depuis. L'exemple italien nous a montré que l'inclusion est possible. Nous n'avons pas besoin de 1001 expériences pilotes pour le dé-

⁴ id., p. 680